

Tempilstik® 450 °F (232 °C), 446 °F (230 °C)

LA-CO Industries, Inc.

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)
Date d'émission: 04/17/2015
Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Tempilstik® 450 °F (232 °C), 446 °F (230 °C)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Indicateur de température

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la norme général harmonisé

Muta. 2 H341
Carc. 1B H350
Repr. 2 H361
Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US) :



GHS08

GHS09

Mention d'avertissement (GHS-US) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US) :

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350 - Peut provoquer le cancer
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (GHS-US) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des vêtements de protection, des gants de protection
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P391 - Recueillir le produit répandu
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale une installation de collecte des déchets autorisée

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

Tempilstik® 450 °F (232 °C), 446 °F (230 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification (GHS-US)
1,1,1 Tris Ethane	(n° CAS) 27955-94-8	84.15 – 85 : 450 °F 84.7 – 85.56 : 446 °F	Aquatic Chronic 2, H411
Phenolphthalein	(n° CAS) 77-09-8	3.53 : 450 °F 3.55 : 446 °F	Muta. 2, H341 Carc. 1B, H350 Repr. 2, H361
Carbon black	(n° CAS) 1333-86-4	0.88 : 450 °F	Carc. 2, H351

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut provoquer le cancer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable. Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie ou d'explosion spécifique. La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Tempilstik® 450 °F (232 °C), 446 °F (230 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Éviter de générer de la poussière. Contenir et récolter comme tout solide.
Procédés de nettoyage : Réduire à un minimum la production de poussières. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter toute formation de poussière.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Produits incompatibles : Oxydants forts. Bases fortes.
Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indicateur de température.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Tempilstik® 450 °F (232 °C), 446 °F (230 °C)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Phenolphthalein (77-09-8)		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
Carbon black (1333-86-4)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	3.5 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Bronchitis
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	3.5 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Fibres de carbone et de graphite; Poussière totale) 5 mg/m ³ (Fibres de carbone et de graphite; Poussière respirable) 3.5 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Évitez la dispersion des poussières dans l'air (c'est à dire, la compensation des surfaces de la poussière avec de l'air comprimé). Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains : Gants imperméables aux poussières. Utilisez des gants en caoutchouc.
Protection oculaire : Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables.
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. vêtements de protection à manches longues.
Protection des voies respiratoires : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Utilisez respirateur purificateur d'air équipé de cartouches de filtrage particulaire.

Tempilstik® 450 °F (232 °C), 446 °F (230 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des matières incompatibles. Eviter toute formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
Phenolphthalein (77-09-8)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel

Tempilstik® 450 °F (232 °C), 446 °F (230 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / Lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Carbon black (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4.6 mg/m ³ 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.

Phenolphthalein (77-09-8)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain
National Toxicology Program (NTP) Status	3 - Reasonably anticipated to be Human Carcinogen

Carbon black (1333-86-4)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain, Inhalation de poussière.
National Toxicology Program (NTP) Status	Non repris dans classe de carcinogénicité

Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	
Voies d'exposition probables	: Inhalation; Contact avec la peau et les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phenolphthalein (77-09-8)	
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Tempilstik® 450 °F (232 °C), 446 °F (230 °C)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	8 %

Carbon black (1333-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)	
Log Kow	3.88

Phenolphthalein (77-09-8)	
Log Kow	2.4

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

Tempilstik® 450 °F (232 °C), 446 °F (230 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences du DOT and TDG

Description document de transport	: UN3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (1,1,1 Tris Ethane), 9, III
N° ONU (DOT)	: UN3077
Désignation officielle de transport (DOT)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (1,1,1 Tris Ethane)
Department of Transportation (DOT) des classes de danger	: 9 - Classe 9 (Matières dangereuses diverses)
Groupe d'emballage (DOT)	: III - Danger mineur

ADR

Description document de transport	: UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (1,1,1 Tris Ethane), 9, III, (E)
Désignation officielle de transport (ADR)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (1,1,1 Tris Ethane)
Groupe d'emballage (ADR)	: III
Classe (ADR)	: 9 - Matières et objets dangereux divers

Transport maritime

N° ONU (IMDG)	: UN 3077
Nom d'expédition (IMDG)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (1,1,1 Tris Ethane)
Classe (IMDG)	: 9 - Matières et objets dangereux divers
Groupe d'emballage (IMDG)	: III

Transport aérien

N° ONU (IATA)	: UN 3077
Désignation officielle de transport (IATA)	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (1,1,1 Tris Ethane)
Classe (IATA)	: 9 - Matières et objets dangereux divers
Groupe d'emballage (IATA)	: III

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations États-Unis

1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

EPA TSCA Regulatory Flag P - P - indicates a commenced PMN substance.

Phenolphthalein (77-09-8)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

15.2. Réglementations internationales

CANADA

1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)

Listed on Non-Domestic Substances List (NDSL)

Classification SIMDUT Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT.

Phenolphthalein (77-09-8)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Classification SIMDUT Catégorie D Division 2 Subdivision A - Matières très toxiques ayant d'autres effets toxiques

Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

1,1,1 Tris Ethane (27955-94-8)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Phenolphthalein (77-09-8)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Tempilstik® 450 °F (232 °C), 446 °F (230 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Carbon black (1333-86-4)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

Tempilstik® 450 °F (232 °C), 446 °F (230 °C)

Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire CEE inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS).
Tous les ingrédients sont répertoriés dans les Toxic Substances Control Act (TSCA).
Tous les ingrédients sont inscrits sur la liste intérieure des substances (DSL) ou non-Liste intérieure des substances (LES).

15.3. Les réglementations américaines

Phenolphthalein (77-09-8)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

Carbon black (1333-86-4)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

Phenolphthalein (77-09-8)

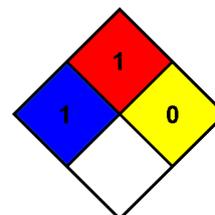
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

Carbon black (1333-86-4)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement	: Document original.
Sources des données	: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) C & L base de données d'inventaire. Consulté à http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database . Krister Forsberg et S.Z. Mansdorf, "Guide de sélection rapide pour vêtements de protection chimique", cinquième édition. National Fire Protection Association. Guide de protection incendie de matières dangereuses; 10e édition. OSHA 29 CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 Décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006. TSCA inventaire des substances chimiques. Consulté à http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html
Abréviations et acronymes	: ACGIH (American Conference of Government hygiénistes industriels). ATE: estimation de toxicité aiguë. CAS (Chemical Abstracts Service) nombre. CLP: Classification, Etiquetage, Emballage. CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai. SGH: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques). LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai. PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques. TSCA: Toxic Substances Control Act.
Autres informations	: Aucun(e).
Danger pour la santé NFPA	: 1 - L'exposition peut provoquer une irritation, mais seulement des blessures légères résiduelle, même si aucun traitement n'est donné.
Danger d'incendie NFPA	: 1 - Doit être préchauffé avant que l'allumage ne puisse se produire.
Réactivité NFPA	: 0 - Normalement stable, même dans des conditions d'exposition au feu, et pas réactif à l'eau.



Textes complet des phrases H:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Carc. 1B	Cancérogénicité, Catégorie 1B
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2

Tempilstik® 450 °F (232 °C), 446 °F (230 °C)

Fiche de données de sécurité

selon Federal Register / Vol. 77, Règlement Règles et n o de 58 / lundi 26 mars 2012 /
selon la réglementation Canadienne sur les produits dangereux (HPR)

Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H350	Peut provoquer le cancer
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43016
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

LACO NA GHS SDS French

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit